



ECHELLE : 1/5.000

LEGENDE

- +— Limite de commune
- Limite zone inondable

TERRITOIRE COMMUNAL SOUMIS AU R.111-3

SECTEUR A

- ZONES NATURELLES

SECTEUR B

- ZONES URBANISEES

- Localisation du profil en travers
- Numéro d'identification du profil en travers
- Cote NGF de référence de la CRUE CENTENNALE

TERRITOIRE COMMUNAL NON SOUMIS AU R.111-3

- ZONES NON SOUMISES AU R.111-3

PREFECTURE du GARD

3.1

ZONES INONDABLES
SOUMISES A L'ARTICLE R.111-3 DU CODE DE L'URBANISME

PERIMETRE "GARDON d'ANDUZE"

communes de
Générargues, Anduze, Tornac, Massillargues-Atuech, Boisset et Gaujac, Lézan, Cardet, Massanes, Cassagnoles et Ribautte les Tavernes

COMMUNE de GENERARGUES
PLAN de DELIMITATION du PERIMETRE

DOSSIER APPROUVE

ELABORAT*	23 août 1994	27/10 au 14/11 1994	21/12/94 & 10/01/95	27 AVRIL 1995
PROCEDURE	Consultation des services	Enquête publique	Consultation des conseils municipaux	Approbation

DIRECTION DEPARTEMENTALE de l'EQUIPEMENT du GARD
SERVICE AMENAGEMENT et URBANISME
SERVICE D'ADE au COLLECTIVITES LOCALES

COMMUNE D'ANDUZE